



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE :
A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT QUENTIN DU DROPT

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Saint Quentin du Dropt **du lundi 08 octobre 2018 inclus au jeudi 08 novembre 2018 inclus.**

Elle porte sur la demande de permis de construire pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Quentin du Dropt

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Saint Quentin du Dropt, pendant **32 jours, du lundi 08 octobre 2018 inclus au jeudi 08 novembre 2018 inclus.**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Saint Quentin du Dropt
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47330 Saint Quentin du Dropt

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Jean Marie JUAN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **A la mairie de Saint Quentin du Dropt : Lundi 8 octobre 2018 de 13 h 00 à 18 h 00,**
- **A la mairie de Saint Quentin du Dropt : Lundi 15 octobre 2018 de 13 h 00 à 18 h 00,**
- **A la mairie de Saint Quentin du Dropt : Jeudi 25 octobre 2018 de 13 h 00 à 17 h 30,**
- **A la mairie de Saint Quentin du Dropt : Lundi 29 octobre 2018 de 13 h 00 à 18 h 00,**
- **A la mairie de Saint Quentin du Dropt : Jeudi 8 novembre 2018 de 13 h 00 à 17 h 30.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Saint Quentin du Dropt ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : CS Solaire, 10 place de Catalogne, 75014 Paris. Contact : M. Mikael Thiesse (Tel: +33 (0) 6 50 59 60 13 - mikael.thiesse@cs-solaire.com)."

Agen, le 14/10/18



Patricia WILLAERT